



Le P'tit Vignogillois

www.vignouxsouslesaix.fr

Juillet 2020

n° 40

Chères Vignogilloises, Chers Vignogillois,

Le résultat des élections du 28 juin a confirmé la liste « Notre Village, une passion commune » pour gérer pendant les six prochaines années notre village. C'est pour nous, élus, un socle de confiance et de légitimité, et plus encore, de responsabilité.

Je tenais avant toute chose à remercier l'ensemble des habitants de Vignoux-sous-les-Aix qui se sont massivement déplacés pour voter malgré le COVID-19, bien au-delà du taux de participation nationale, démontrant ainsi leur passion et leur intérêt pour notre village et faisant ainsi vivre la démocratie dans notre commune.

Je remercie mes collègues élus qui, par leur vote du vendredi 3 juillet m'ont témoigné toute leur confiance en m'élisant, pour la 1^{ère} fois, en qualité de Maire.

Je mesure à la fois l'honneur qui m'est fait, mais également son importance et la responsabilité qui m'incombe pour l'avenir de notre village, pour prendre soin de son cœur, de sa culture et de ses traditions.

Merci encore à toutes et tous pour votre soutien. Nous répondrons au mieux aux attentes des Vignogilloises et Vignogillois et mettrons tout en œuvre pour mener à bien les projets indispensables au développement et à la sécurité de chacun, pour un objectif unique, « l'intérêt général », poursuivant ainsi les actions entreprises par l'ancienne municipalité. Vous pouvez compter sur mon entier engagement, ainsi que celui de tout le conseil municipal.

Notre village, c'est notre passion commune et nous continuerons à faire de Vignoux-sous-les-Aix le village où il fait bon vivre.



*Le Maire,
Thierry COSSON*

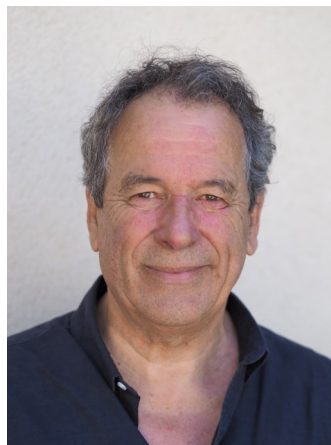
Sommaire :

- P1 : Mot du maire
- P2-P3 : Trombinoscope
- P4 : Divers

Maire

Thierry COSSON

Conseiller communautaire,
Conseiller titulaire PETR
Vice-président SIVY



Adjoints



Yves CORDINA
1er Adjoint

Conseiller communautaire,
SDE 18 ,
SMIRNE,
Eau-Assainissement,
Communication,
Associations-Festivités-Culture,
Personnel Communal



Jean THOMASSET
2ème Adjoint

PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural),
Association Forestières,
Finances,
Urbanisme-PLUI,
Eau-Assainissement,
Voirie-Réseaux-Environnement,
Communication



Laurent PETITHOMME
3ème Adjoint

Bâtiments,
Voirie-Réseaux-Environnement,
Sécurité Routière

Conseillers municipaux



Chrystelle NOUBLANCHE

Syndicat Transport,
Finances,
Urbanisme-PLUI,
Voirie-Réseaux-Environnement,
Personnel Communal



Aurélie RAIMBAULT

CCAS,
Vie Scolaire,
Communication,
Associations-Festivités-



Laëtitia BERNIER

Syndicat Transport,
CNAS,
Vie Scolaire,
Personnel Communal



Damien RAYNAL

Finances,
Vie Scolaire,
Personnel Communal



Alain BAILLY

Voirie-Réseaux-Environnement,
PLUI
SIVY



Stéphane VINCHON

Bâtiments,
Personnel Communal



Delphine DESHAIES

Vie Scolaire,
Communication,
Associations-Festivités-Culture,
CCAS



Thierry CARREL

Sécurité Routière,
Association Forestières,
Associations-Festivités-Culture,
CCAS



Patrick ARCHAMBAULT

Bâtiments,
Urbanisme-PLUI,
Voirie-Réseaux-Environnement,
Personnel Communal,
Représentant Défense



Marie-Jeanne MARCON

Bâtiments,
Urbanisme-PLUI



Gilles MARTEAU

SDE 18,
SMIRNE,
Bâtiments,
Eau-Assainissement

TRAVAUX A VENIR

Le conseil étant installé début juillet, le temps restant de l'année ne nous permettra pas d'engager beaucoup de travaux.

Toutefois, des travaux de voirie seront effectués à la rentrée.

L'entreprise Blanchet interviendra en 2^{ème} quinzaine de septembre, sur les accotements et fossés Route de Faitin, Route du Petit Fromangeux et Route du Corot, afin de préparer l'intervention de l'entreprise Axiroute début octobre pour les revêtements bi-couche au Petit Fromangeux et Route de Faitin et une couche d'enrobé Route du Corot aux Miniers 3^{ème} et dernière tranche de cette route.

Montant des travaux de réfection voiries effectués par l'entreprise Axiroute : 32 996,58 € TTC

Montant des travaux préparatoires effectués par l'entreprise Blanchet : 3 996,00 € TTC

BIBLIOTHÈQUE

Nous recherchons des personnes volontaires pour faire vivre notre bibliothèque quelques heures par semaine.

Pour tous renseignements s'adresser à la mairie.



Protocole sanitaire des écoles scolaires 2020-2021

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-CoV-2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires n'est pas interdit. Il doit néanmoins se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

Protocole sanitaire Cantine - Accueil périscolaire

Vous trouverez le protocole sanitaire sur le site internet de la commune : www.vignouxsouslesaix.fr dans le contenu → Informations habitants → Ecole / Cantine / Garderie

Bulletin municipal de la commune de Vignoux-sous-les-Aix

Rédaction et photos : commission communication

Conception graphique : Christelle Aumercier

Imprimé par les secrétaires de la mairie

Ne pas jeter sur la voie publique